



### **Informations concernant la liste de courses du DE d'alpinisme – guide de haute montagne**

En 2025, la liste de courses du probatoire du DE d'alpinisme – guide de haute montagne évolue en même temps que la formation. Cette modification a été pensée dans le but de remédier aux deux principales difficultés constatées chez les candidats au probatoire durant les années précédentes :

- Manque d'expérience globale des candidats.
- Manque de maîtrise des fondamentaux techniques

Le choix a été fait d'augmenter le nombre de courses et de faire évoluer certains critères dans le but de renforcer l'expérience des candidats en alpinisme. Cette évolution permet également de se rapprocher des standards internationaux.

Il est recommandé à tous les candidats d'acquérir de solides bases le plus tôt possible dans leur parcours d'alpiniste : niveau technique, gestion des risques estivaux et hivernaux, pose de protections, recherche DVA et nivologie, secours en crevasse (...) ainsi qu'une solide culture montagnarde (histoire de l'alpinisme, géographie, milieu montagnard...).

Il est conseillé à tous les candidats de se rapprocher des clubs et organisations proposant ce type de formations (FFCAM, FFME, UCPA, ANENA, CREPS, bureaux et compagnies des Guides, lycées biquilifiants montagne...).

La constitution de la liste de courses est un processus important qui fait partie du socle fondamental du métier de guide. Cela impose de prendre le temps de se former correctement et de réaliser ces courses en respectant une progressivité et avec la plus grande prudence.

Respecter ces éléments permettra aux candidats d'acquérir l'expérience préalable nécessaire à la formation et ainsi de l'aborder dans les meilleures conditions.

**Candidature au probatoire du diplôme d'Etat d'Alpinisme - Guide de haute montagne**

**Déclaration de liste de courses** (à remplir par le candidat)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse permanente :

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

- J'ai déjà participé aux épreuves techniques du probatoire. Année de ma dernière participation :
- Je n'ai jamais participé aux épreuves techniques du probatoire

Réservé à l'administration

- Liste acceptée
- Liste rejetée :

Motif de rejet :

Le candidat doit fournir un exemplaire de cette liste en même temps qu'il déposera son dossier d'inscription à l'ENSA.

Cette liste a pour objet de s'assurer de l'expérience des candidats dans tous les terrains en montagne. Elle sera vérifiée quantitativement et qualitativement par une commission constituée de formateurs du département alpinisme. Toutes les courses doivent avoir été réalisées en tête ou en réversible.

La liste doit comprendre au minimum 55 courses réalisées sur une période minimale de trois ans. 24 courses au moins doivent avoir été réalisées dans les trois années précédant le probatoire. Ces courses doivent être réparties sur la base des indications ci-dessous :

### **Un échéancier est mis en place pour l'année 2025 (transition)**

Pour le probatoire 2025, une liste de courses allégée sera acceptée (47 courses à minima) pour faire la transition entre l'ancienne liste et celle-ci :

1. 11 Courses d'alpinisme au choix parmi les critères mentionnés ci-dessous
2. 10 courses de rocher au choix parmi les critères mentionnés ci-dessous
3. 8 courses de neige et glace parmi les critères mentionnés ci-dessous

Le reste de la liste devra intégrer les nouveaux critères définis ci-dessous. Pour le probatoire 2026, l'ensemble des 55 courses devra être renseigné.

#### **A. 15 courses d'alpinisme en haute montagne**

*Définition d'une course d'alpinisme : course rocheuse, neigeuse, d'arête ou mixte qui nécessite la mise en place de plusieurs techniques de progression et la pose de protection.*

- 1 devra nécessiter un bivouac en paroi ou sur arête.
- 6 sont des courses aboutissant à un sommet de plus de 4000 m et de difficulté D- minimum (les sommets de la Meije, de l'Ailefroide et du Pic sans nom sont acceptés).
- 5 de ces courses doivent faire 500 m de dénivelé minimum et de difficulté D- minimum avec un départ à plus de 2300 m (2000 m pour la chaîne des Pyrénées).
- 4 de ces courses doivent faire 500 m de dénivelé minimum et de difficulté AD minimum avec un départ à plus de 2300 m (2000 m pour la chaîne des Pyrénées).

#### **B. 12 courses de rocher**

*Ces voies sont en terrain d'aventure, elles nécessitent de placer la plupart des protections.*

- 1 course avec au moins une longueur d'A1.
- 5 courses dans un massif calcaire, 200 m de hauteur minimum et TD+ minimum.
- 6 courses de 350 m de hauteur minimum, TD minimum et démarrant à plus de 2500 m d'altitude (2000 m pour la chaîne des Pyrénées).
  - 3 de ces 6 courses doivent sortir à plus de 3200 m d'altitude (3000 m pour le massif des Pyrénées).

- *Les voies de l'aiguille de la Dibona ne seront pas acceptées*
- *Une seule voie à la 1ère pointe des Nantillons sera acceptée*

**C. 10 courses de neige/glace**

- 2 courses sont de niveau TD minimum et 500 m de dénivelé minimum.
- 5 courses sont de niveau D minimum et 500 m de dénivelé minimum.
- 3 courses sont de niveau AD minimum et de 500 m de dénivelé minimum.
- 6 courses doivent présenter un accès et/ou un retour en terrain glaciaire.
- 6 courses doivent présenter un itinéraire de descente différent de celui de la montée.

- *L'itinéraire de descente doit être spécifié pour chaque course*
- *Le couloir nord-ouest du grand Van dans le massif du Taillefer n'est pas accepté*
- *Au Mont-Blanc du Tacul, pour les voies "Gabarrou-Albinoni" et "Modica-Noury", une seule de ces deux courses sera acceptée*
- *Une même course ne peut être présentée dans deux rubriques différentes. (Ex : la montée par la voie nord/nord-est des Courtes comptera, soit en "neige et glace" soit en "ski de montagne")*

**D. 15 courses de ski de montagne**

- Toutes ces courses font plus de 1300 m de dénivelé positif
- 1 raid itinérant de 3 jours minimum, les étapes devront faire 1300 m de dénivelé positif minimum. Les nuitées sont consécutives et ont lieu dans des refuges différents à chaque fois. **Ce raid ne compte que pour une seule des 15 courses à renseigner**
- 5 courses nécessitant la mise en œuvre de techniques d'alpinisme (course d'arête, remontée de couloirs, rappels...)
- 7 courses empruntent un terrain glaciaire

**E. 3 cascades de glace**

- Grade 5 et 150 mètres minimum.

**Le non-respect de ces critères entrainera un rejet automatique de la liste de courses. La commission de vérification des listes ne sera pas tenue de vous prévenir et de vous proposer de modifier votre liste en cas de non-respect des critères définis par l'ENSA.**







- 6 courses de 350 m de hauteur minimum, TD minimum et démarrant à plus de 2500 m d'altitude (2000 m pour la chaîne des Pyrénées) / 3 de ces 6 courses doivent sortir à plus de 3200 m d'altitude (3000 m pour le massif des Pyrénées).

Massif	Sommet	Altitude	Itinéraire	Hauteur	Cotation	Date	Nom(s) du ou des participants	Place dans la cordée	Météo

**C. 10 courses de neige/glace**

- 2 courses sont de niveau TD minimum et 500 m de dénivelé minimum.

Massif	Sommet	Altitude	Itinéraire	Hauteur	Cotation	Date	Nom(s) du ou des participants	Place dans la cordée	Météo
Descente :									
Descente :									



- 5 courses sont de niveau D minimum et 500 m de dénivelé minimum.

Massif	Sommet	Altitude	Itinéraire	Hauteur	Cotation	Date	Nom(s) du ou des participants	Place dans la cordée	Météo
Descente :									
Descente :									
Descente :									
Descente :									
Descente :									





E. **3 cascades de glace**

- Grade 5 et 150 m minimum.

Massif	Sommet	Altitude	Itinéraire	Hauteur	Cotation	Date	Nom(s) du ou des participants	Place dans la cordée	Météo

-----

Le candidat doit faire précéder sa signature de **la mention suivante**, écrite de sa main :

***“Je soussigné (nom, prénom) déclare sur l’honneur que la liste ci-dessus est strictement exacte”***

**Tout renseignement contenu dans cette liste qui se révélerait erroné, entrainera l’exclusion immédiate du candidat**

Fait à

le

**Mention** et signature